



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Allocations chômage : un écran de fumée !

Les cadres boucs émissaires

Le gouvernement souhaite faire des économies de bouts de chandelle tout en préservant le patronat. Les cadres sont donc les parfaits boucs émissaires pour détourner les salariés des réels enjeux et imposer de nouvelles réformes à tous le salariat.

La dégressivité de l'assurance chômage pour les cadres est tout particulièrement injuste et ne correspond pas à la réalité du mode de financement du système.

Comme d'habitude les cadres font les frais des expérimentations des apprentis sorciers de notre gouvernement. La prochaine étape sera bien entendu la généralisation à tout le salariat sous couvert d'équité.

Diviser pour mieux régner.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement prétend que les cadres sont « favorisés » car le montant « trop généreux » de leurs allocations chômage ne les inciterait pas à chercher un emploi.

Pourtant, le gouvernement a déjà mis en place des moyens coercitifs drastiques pour imposer à tous les privés d'emplois d'accepter tout et n'importe quoi. Un salarié privé d'emploi ne peut refuser plus de deux offres « raisonnables », entendez par là des offres qui ne correspondent ni aux qualifications, ni au niveau de rémunérations précédent et qui peuvent être sur une région géographique éloignée. Ceci impose aux cadres de prendre un emploi non qualifié au détriment des autres. Tout est bon pour créer des boucs émissaires au sein du salariat pour l'inciter à se diviser.

Vers une perte du maintien de niveau de vie.

En plafonnant les allocations, le régime qui donnait droit au maintien du niveau de vie pendant la recherche d'un nouvel emploi devient un filet de sécurité minimum avec des indemnités plafonnées et conditionnées. Pour maintenir leur niveau de vie, celles et ceux qui en ont les moyens seront renvoyés vers les assureurs privés.

Cadres, nous refusons de servir de boucs émissaires et nous voulons continuer à financer et à bénéficier d'un système de protection sociale solidaire !

Nous signons la pétition commune UGICT-CGT, CFE-CGC pour défendre notre modèle de protection sociale en flashant le code ci-joint.



Pour que mes idées comptent, *je vote CGT*

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

Perdant - perdant

Les nouvelles règles vont exclure environ 500 000 personnes. Cependant le nombre de perdants est bien plus grand !

Les indemnités vont réduire dès le 1^{er} jour pour les travailleurs précaires et à partir de 7 mois pour les cadres.

Alors que le gouvernement annonce 250 000 personnes impactées, l'UNEDIC considère que le nombre de perdants serait d'au moins 1 200 000.

Infox (Fake news)

Le gouvernement affirme que l'on peut trouver sur le site de Pôle emploi 688 000 offres correspondant à 37 millions d'offres par an. Si on peut effectivement trouver un peu moins de 700 000 offres d'emploi, la CGT a déjà démontré qu'une offre sur deux est illégale car ne respecte pas le code du travail et que 88 % sont en CDD dont un tiers de moins d'un jour.

Depuis 2016, le nombre d'offres publiées par an a oscillé entre 7,4 et 7,5 millions. On est très loin des 37 millions annoncé !

La vérité des prix : les économies sont ailleurs !

Les cadres étant peu au chômage, leurs cotisations représentent **42 % des ressources du régime** alors que leurs allocations comptent **seulement pour 15 % des dépenses**.

La CGT propose le déplafonnement des cotisations de façon à mettre les cadres dirigeants à contribution en instaurant des cotisations sur la part des salaires supérieurs à 13 500 € / mois. L'UNEDIC et la Cour Des Comptes ont démontré que cela dégagerait 700 millions d'euros de recettes.

Les économies ne sont donc pas au rendez-vous. Mais cette réforme ouvre la brèche pour détruire tout le système d'assurance chômage au profit des assureurs privés tout en préservant les plus riches. Elle participe également à la réforme en cours du statut cadre au profit d'un statut cadre par entreprise qui met en danger l'ensemble des cadres et qui orchestre le dumping social. Un cadre devra prouver continuellement sa loyauté envers l'entreprise qui lui aura octroyé ce statut, car sans système de solidarité, il aura des difficultés à rebondir en cas d'accident de parcours.

Pour le patronat un cadre devait jusque-là « **se soumettre ou se démettre** », avec cette réforme, il passe à l'étape suivante et considère qu'il doit tout simplement « **se soumettre** ».

L'Union Fédérale des Cadres de la CGT FAPT propose une autre vision de la place des cadres dans l'entreprise qui ne peut se restreindre à être une simple courroie de transmission et revendique **un rôle contributif et un pouvoir d'intervention des cadres sur les orientations stratégiques**.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer Porter ma candidature

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Age Profession

Adresse électronique

Entreprise [nom et adresse]